

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Jean-Marc Nollet
Chef de groupe Ecolo/Groen !
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Chef de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Chef de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Denis Ducarme
Chef de groupe MR
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Chef de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Chef de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Madame Laurette Onkelinx
Cheffe de groupe PS
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Madame la Cheffe de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Madame la Cheffe de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Madame Catherine Fonck
Cheffe de groupe CDH
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Madame la Cheffe de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Madame la Cheffe de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Hendrik Vuye
Chef de groupe N-VA
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Chef de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violent publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Chef de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Servais Verherstraeten
Chef de groupe CD&V
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Chef de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Chef de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Patrick Dewael
Chef de groupe Open Vld
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Chef de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Chef de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Madame Karin Temmerman
Chef de groupe sp.a
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Madame la Cheffe de groupe,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Madame la Cheffe de groupe, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Raoul Hedebourw
Député PTB-GO
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Député,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.

Bruxelles, le 10 décembre 2014

Monsieur Olivier Maingain
Député FDF
à la Chambre des Représentants

Concerne : Demande de clarification des objectifs de l'intervention militaire belge en Irak

Monsieur le Député,

Le vendredi 26 septembre dernier, le Parlement s'est prononcé pour la participation de la Belgique à la « coalition des volontaires » en Irak, en conditionnant son approbation au fait que cette mission soit strictement limitée dans le temps et dans l'espace ; et qu'elle soit réévaluée un mois après le début de l'engagement belge afin d'envisager l'opportunité de son prolongement.

Il est heureux – et finalement d'une logique démocratique fondamentale – que les représentants du peuple aient pu se prononcer quant à l'utilisation des forces armées belges à l'étranger ; l'expression la plus aboutie de la politique internationale de la Belgique. Cette logique a pourtant très vite été dépassée par le nouveau Gouvernement qui a repris son pouvoir discrétionnaire en la matière, violant publiquement la volonté largement exprimée par les représentants du peuple. A un point tel que, désormais, le Gouvernement n'annonce plus de limite claire dans le temps (on nous parle désormais d'une participation belge au moins jusqu'à la fin des six premiers mois de 2015) et annonce une discussion du Kern sur la possibilité d'envoyer des militaires belges au sol.

En Commission Défense de la Chambre, le Ministre de la Défense s'est refusé à avancer une vision claire de désengagement ; et n'a donné aucune réponse aux questions budgétaires de la mission.

Au moment de voter la participation belge à la guerre en Irak, une urgence était soulignée par la majorité des Députés de venir en aide aux populations du Nord de l'Irak, menacées de nettoyage ethnique. Une mission placée indirectement donc, sous le principe de la responsabilité de protéger.

Outre la difficulté théorique et stratégique d'annoncer vouloir protéger une population par une campagne de bombardements aériens, notons que cette urgence annoncée est dépassée aujourd'hui. Force est de constater, donc, que la participation belge visait la poursuite d'autres objectifs ; au premier rang desquels, la lutte armée contre « Daesh ».

Or, protéger une population et combattre « Daesh » sont deux objectifs totalement distincts ; et la Résolution votée à la fin du mois de septembre ne visait que le premier.

Ainsi, à un moment où le Gouvernement discute des suites à donner à la « demande officielle » des États-Unis d'envoyer des militaires belges sur le sol irakien, n'est-il pas primordial de demander instamment au Ministre de la défense de clarifier la nature des objectifs que la Belgique poursuit en participant à cette opération militaire ? Le flou qui entoure la participation belge s'avère en effet extrêmement dommageable pour la perception que pourraient en avoir les populations locales. Cette mauvaise perception pourrait mécaniquement alimenter le ressentiment de parties de la population qui seraient donc tentés, comme nous l'observons depuis quelques mois, de rejoindre les groupes combattants et renforcer la déliquescence de la société irakienne.

Une telle demande donnerait en outre davantage de corps au travail des représentants élus du peuple, largement délaissés dans ce dossier alors même que ce sont eux qui ont permis cette participation de la Belgique, en l'encadrant strictement.

Dans l'espoir que cette lettre alimente vos réflexions et votre travail de représentation, nous vous réassurons de notre disponibilité et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour la CNAPD,
Guillaume Defossé, Président

Copies adressées aux Députés membres de la Commission de la Défense nationale de la Chambre

En pièce jointe, un texte d'opinion de la CNAPD parue le 24 octobre dernier ainsi qu'une copie de la lettre adressée au Président de la Chambre des représentants.